



Coordination de sécurité et conseils techniques pour les chantiers temporaires ou mobiles

Vous êtes en phase d'idéation ou d'exécution d'un projet de construction ? Vincotte assure la prévention et la sécurité des chantiers et des lieux de travail et ce, de l'idéation à la conception du projet. L'intervention d'un coordinateur de sécurité est obligatoire par la loi.

Your tailor-made solution

La législation relative aux chantiers temporaires et mobiles concerne l'exécution des travaux pour un bâtiment existant, un avant-projet de bâtiment, un chantier, des travaux de voiries, etc. Les experts Vincotte vous accompagnent dès la phase de conception de votre projet et ce, jusque sa réalisation complète.

Phase de conception

Dès les premiers travaux de réflexion, l'arrêté royal stipule qu'un coordinateur de sécurité doit être désigné pour accompagner le processus de conception afin de prévenir les accidents du travail. Notre coordinateur établit pour vous un plan de sécurité. Il s'agit d'un document qui évolue avec le temps, au fur et à mesure que le processus de conception avance, et qui concerne la sécurité des personnes qui y collaborent ainsi que les tiers.

Phase d'exécution

Durant la phase d'exécution du projet, le coordinateur de sécurité reste généralement la même personne. Celui-ci suit l'ensemble des activités et coordonne tous les aspects de sécurité pour les activités simultanées ou consécutives. Chaque entrepreneur dispose par exemple de ses propres conseillers en prévention/sécurité. Ces derniers travaillent sous l'autorité du coordinateur de sécurité qui a la vue d'ensemble sur les différentes activités. Ce dernier est sous mandat totalement neutre et n'est lié contractuellement qu'au maître d'ouvrage.

Les coordinateurs Vincotte ont une formation spécialisée et sont par ailleurs tous des experts de niveau A. Ils vous fournissent des conseils de sécurité et des conseils techniques et veillent à ce que le projet se déroule sans incident.

En collaborant avec Vincotte, vous disposez d'un large éventail de compétences au sein d'une même entreprise. Si un autre contrôle, une autre inspection ou assistance s'avère nécessaire, vous pouvez faire appel très rapidement à nos experts dans d'autres disciplines.

Your result

Grâce à ce service, vous respectez les obligations légales tout en garantissant le bien-être de vos collaborateurs et des tiers. Sur base de chaque contrôle de chantier, réunion ou entretien, un rapport rédigé vous permettra d'informer chaque parti sur la situation précise du projet et sur les éventuels dangers.

Please note

A.R. 2001/01/25 Chantiers temporaires ou mobiles

Normes et standards

S.O.

In which situation?

Ce service est destiné à tous les acteurs de la construction :

- services publics
- entreprises de construction
- architectes
- opérateurs immobiliers
- promoteurs
- project managers
- propriétaires
- etc.